

Médicaments (Veuillez noter qu'aucun médicament ne sera administré par un animateur)

Est-ce votre enfant prend des médicaments ?

Oui () * Non ()

*Si oui, nom du médicament :

Posologie :

Votre enfant souffre-t-il d'allergies ? Oui () * Non ()

* Si oui, lesquels :

Votre enfant a-t-il à sa disposition une dose d'adrénaline ? Oui () Non ()

Votre enfant souffre-t-il :

	OUI	NON		
Asthme	()	()	Fréquence :	_____
Diabète	()	()	Fréquence :	_____
Épilepsie	()	()	Fréquence :	_____
Convulsions	()	()	Fréquence :	_____
Trouble cardiaque	()	()	Fréquence :	_____
Déficit de l'attention	()	()	Médicaments :	_____
	()	()	Autres :	_____
	()	()	Autres :	_____

Activités contre-indiquées (Énumérez toutes les activités auxquelles l'enfant ne peut s'adonner) :

Consentement

Au meilleur de notre connaissance, notre enfant est en bonne santé et n'a été exposé à aucune maladie contagieuse au cours des quatre (4) dernières semaines. S'il le devient entre maintenant et la période du service d'animation estivale auquel il est inscrit, nous nous engageons à en prévenir les responsables.

En signant la présente, j'autorise la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à prodiguer tous les soins infirmiers nécessaires ainsi qu'à transporter mon enfant par ambulance ou autrement, dans un établissement hospitalier si elle le juge nécessaire.

J'autorise mon enfant à prendre l'autobus pour toutes les activités et/ou sorties durant le Service d'animation estivale.

J'autorise le Service d'animation estivale à utiliser des photos ou des films de mon enfant à des fins publicitaires uniquement.

X

Signature du parent ou du tuteur

Date

Choix du forfait

Tous les forfaits inclus le service de garde de 7 h 30 à 9 h, de 12h à 13h et de 16 h à 17 h 30 et les sorties.

FORFAIT A : Pour l'été

Semaine # 1 à 7
28 juin au 13 août

- () 1 enfant : 160\$
() 2 enfants : 265\$
() 3 enfants et plus : 335\$

FORFAIT B : À la semaine

L'inscription est payable au plus tard la première journée de la semaine choisie.

- Sem #1 28 juin au 2 juillet → () 1 enf : 50\$ () 2 enf : 75\$ () 3 enf + : 100\$
Sem #2 5 juillet au 9 juillet → () 1 enf : 50\$ () 2 enf : 75\$ () 3 enf + : 100\$
Sem #3 12 juillet au 16 juillet → () 1 enf : 50\$ () 2 enf : 75\$ () 3 enf + : 100\$
Sem #4 19 juillet au 23 juillet → () 1 enf : 50\$ () 2 enf : 75\$ () 3 enf + : 100\$
Sem #5 26 juillet au 30 juillet → () 1 enf : 50\$ () 2 enf : 75\$ () 3 enf + : 100\$
Sem #6 2 août au 6 août → () 1 enf : 50\$ () 2 enf : 75\$ () 3 enf + : 100\$
Sem #7 9 août au 13 août → () 1 enf : 50\$ () 2 enf : 75\$ () 3 enf + : 100\$

FORFAIT C : À la journée (10\$ par enfant)

L'inscription est payable au plus tard le matin-même.

- Sem #1 → () 28 juin () 29 juin () 30 juin () Fermé () 2 juillet → 20\$ * ___ (nbr enf.) = ___\$
Sem #2 → () 5 juillet () 6 juillet () 7 juillet () 8 juillet () 9 juillet → 20\$ * ___ (nbr enf.) = ___\$
Sem #3 → () 12 juillet () 13 juillet () 14 juillet () 15 juillet () 16 juillet → 20\$ * ___ (nbr enf.) = ___\$
Sem #4 → () 19 juillet () 20 juillet () 21 juillet () 22 juillet () 23 juillet → 20\$ * ___ (nbr enf.) = ___\$
Sem #5 → () 26 juillet () 27 juillet () 28 juillet () 29 juillet () 30 juillet → 20\$ * ___ (nbr enf.) = ___\$
Sem #6 → () 2 août () 3 août () 4 août () 5 août () 6 août → 20\$ * ___ (nbr enf.) = ___\$
Sem #7 → () 9 août () 10 août () 11 août () 12 août () 13 août → 20\$ * ___ (nbr enf.) = ___\$

Relevé 24 (pour fins d'impôts)

Le formulaire pour les impôts doit être fait au nom :

Numéro d'assurance sociale :

() De la mère () Du père () Du tuteur

_____/_____/_____
Obligatoire pour fins d'impôt

R É S E R V É À L ' A D M I N I S T R A T I O N

Inscriptions

() Chèque : _____ \$ Reçu : # _____

() Argent : _____ \$ Reçu : # _____

1^{er} versement _____ \$ date (4 juin)

1^{er} versement _____ \$ date (4 juin)

2^e versement _____ \$ date (25 juin)

2^e versement _____ \$ date (25 juin)

Politique de remboursement 2010 :

Remboursement intégral: Si la municipalité annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de cette activité / Remboursement moins 20% (frais d'administration) : Pour toute demande de remboursement reçue avant le début de l'activité ; Si la personne inscrite est dans l'incapacité, pour cause de maladie, de participer de façon permanente à l'activité ou pour cause de déménagement. Peu importe la raison, selon le nombre d'heures utilisées pour l'activité et si l'activité n'est pas complétée à plus de 25%.